

# DES ARBRES, DES ARBUSTES, DES HAIES POUR EMBELLIR VOTRE COMMUNE

## Recommandations paysagères

### LE PAYSAGE ET SON IDENTITÉ VEGETALE DEPENDENT DE CHACUN

L'identité végétale d'un territoire est une richesse précieuse mais vulnérable et toute commune, confrontée à cette évidence, a désormais le souci et la volonté de la préserver et de l'enrichir.

Une telle politique se traduit d'une part par des actions municipales (aménagement d'espaces publics, entretien du patrimoine végétal, préservation d'espaces naturels à travers le POS...) et d'autre part par des actions privées absolument nécessaires à sa réussite.

Chaque particulier peut en effet renforcer l'identité végétale de sa commune et contribuer ainsi à son embellissement en agissant sur son espace privé : jardin, clôture végétale, abords de constructions...

Son adhésion à cette démarche est importante car :

- les jardins privés participent grandement au paysage d'une ville ou d'un village
- les jardins privés "appartiennent" aussi à ceux qui les regardent
- les jardins privés accompagnent les constructions et les intègrent dans l'environnement.

### COMMENT PARTICIPER A L'EMBELLISSEMENT DE VOTRE QUARTIER ?

La priorité est donnée à ce que l'on peut voir des jardins privés depuis l'espace public. Ainsi la participation des habitants se traduira par trois actions essentielles :

#### 1 - planter des essences locales

- . qui garantissent une meilleure croissance et plus de vigueur
- . qui reflètent le caractère régional et en affirment son identité.

#### 2 - choisir des haies

- . qui offrent une façade de rue harmonieuse (haies simples)
- . qui permettent au jardin d'entrer dans la ville (haies composées)
- . qui s'estompent dans la campagne et la valorisent (bandes boisées)

#### 3 - suivre quelques conseils techniques

# 1 - PLANTER DES ESSENCES LOCALES

Les essences méridionales présentent de nombreux avantages :

- elles renforcent l'identité végétale de la commune et son appartenance à la Provence
- elles offrent une reprise plus rapide après la plantation et une meilleure croissance
- elles sont mieux adaptées au sol, au climat et nécessitent un moindre entretien
- elles permettent d'éviter l'uniformité et la banalité

Il conviendrait de planter dans son jardin (à l'intérieur de celui-ci comme en périphérie) ces essences méridionales dont voici une liste indicative distinguant les essences caduques et persistantes.

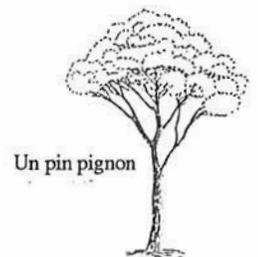
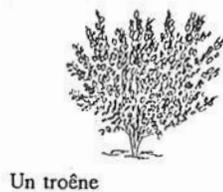
Les arbres et les arbustes **caducs** perdent leurs feuilles en hiver. Ils présentent l'avantage de souligner le rythme des saisons : le renouvellement des feuilles au printemps, l'épanouissement des fleurs au printemps ou en été et la coloration de l'automne. Ils laissent aussi passer le soleil en hiver, quand on en a le plus besoin et offrent une ombre fraîche en été.

Mais ils peuvent, en contrepartie, avoir un aspect plus triste car dénudés en hiver.

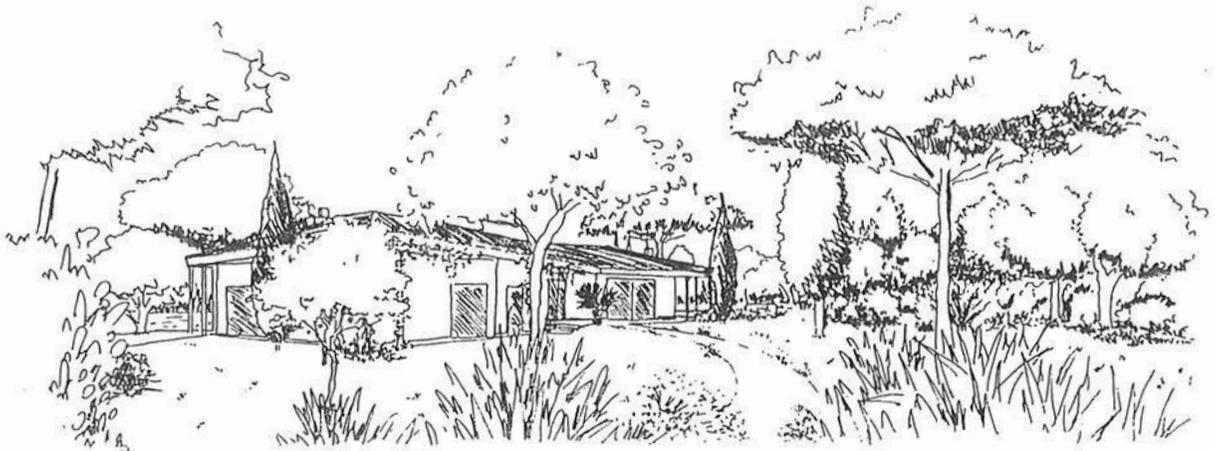


Les arbres et les arbustes **persistants** conservent leur feuillage toute l'année. Il s'agit des feuillus (essences à feuilles plates, type chêne vert) et des conifères (essences à aiguilles, type pin d'Alep ou à écailles, type cyprès). Ils présentent l'avantage d'être toujours verts et décoratifs et de former un écran visuel toute l'année.

Mais ils peuvent aussi rendre le jardin relativement monotone.



L'harmonie d'un jardin se trouve donc dans le mélange judicieux d'essences caduques et persistantes.



**QUELQUES ESSENCE D'ARBRES :****Caducs**

Abricotier  
 Albizzia (*Albizzia julibrissens*)  
 Amandier (*Prunus dulcis*)  
 Arbre de Judée (*Cercis siliquastrum*)  
 Catalpa (*Catalpa bignonioides*)  
 Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*)  
 Cerisier noir (*Prunus serotina*)  
 Charme houblon (*Ostrya carpinifolia*)  
 Chêne blanc (*Quercus pubescens*)  
 Chêne chevelu (*Quercus cerris*)  
 Erable à feuilles d'obier (*Acer opalus*)  
 Erable champêtre (*Acer campestre*)  
 Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*)  
 Erable plane (*Acer platanoides*)  
 Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)  
 Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*)  
 Ginkgo (*Ginkgo biloba*)  
 Marronnier (*Aesculus*)  
 Micocoulier (*Celtis australis*)  
 Murier blanc ou noir (*Morus alba* ou *nigra*)  
 Olivier de Bohême (*Eleagnus angustifolia*)  
 Orme de Sibérie (*Zelcova carpinifolia*)  
 Paulownia (*Paulownia imperialis*)  
 Peuplier blanc ou noir (*Populus alba* ou *nigra*)  
 Plaqueminier (*Diospyros lotus*)  
 Platane (*Platanus orientalis*)  
 Poirier d'ornement (*Pyrus caleriana*)  
 Robinier (*Robinia pseudoacacia*)  
 Saule blanc (*Salix alba*)  
 Savonnier (*Koelreuteria paniculata*)  
 Sophora (*Sophora japonica*)  
 Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)  
 Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphylla*)  
 Tilleul argenté (*Tilia tomentosa*)  
 Tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*)

**Persistants**

Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*)  
 Chêne kermes (*Quercus coccifera*)  
 Chêne vert (*Quercus ilex*)  
 Cyprès de Florence (*Cupressus sempervirens*)  
 Faux poivrier (*Schinus molle*)  
 Magnolia (*Magnolia grandiflora*)  
 Mimosa (*Acacia dealbata*)  
 Olivier (*Olea europaea*)  
 Palmiers (*Chamaerops*, *Washingtonia*)  
 Pin d'Alep (*Pinus halepensis*)  
 Pin maritime (*Pinus pinaster*)  
 Pin pignon (*Pinus pinea*)

**QUELQUES ESSENCES D'ARBUSTES :****Caducs**

Abelia (*Abelia floribunda*)  
 Arbre à perruque (*Cotinus coccygia*)  
 Baguenaudier (*Colutea arborescens*)  
 Boule de neige (*Viburnum opulus*)  
 Buddleia (*Buddleia davidii*)  
 Caryopteris (*Caryopteris clandonensis*)  
 Ceanothe (*Ceanothus*)  
 Chevrefeuille (*Lonicera tellmanniana*)  
 Coronille glauque (*Coronilla glauca*)  
 Cytise à feuille de lin (*Cytisus linifolius*)  
 Gattilier (*Vitex*)  
 Grenadier à fleurs (*Punica*)  
 Hibiscus (*Althea*)  
 Indigottier (*Indigofera*)  
 Jasmin (*Jasminus fruticans*)  
 Jujubier (*Zizyphus sativa*)  
 Kerria (*Corête du Japon*)  
 Lentisque (*Pistacia lentiscus*)  
 Mahonia (*Mahonia aquifolium*)  
 Rosiers  
 Seringat (*Philadelphus brachybotris*)  
 Spirée (*Spiraea bumalda* ou *van houttei*)  
 Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria*)  
 Tamaris (*Tamarix gallica*)  
 Therebinthe (*Pistacia terebinthus*)  
 Vigne vierge (*Ampelopsis* ou *Parthenocissus*)

**Persistants**

Alaterne (*Rhamnus alaternus*)  
 Arbousier (*Arbustus unedo*)  
 Argousier (*Hippophae ramnoides*)  
 Bambou  
 Buis (*Buscus sempervirens*)  
 Ciste à feuille de sauge (*Cistus salvaefolius*)  
 Ciste blanc (*Cistus albidus*)  
 Ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*)  
 Ciste poilu (*Cistus villosus*)  
 Coronille jonciforme (*Coronilla juncea*)  
 Genêt d'Espagne (*Spartium junceum*)  
 Génévrier (*Juniperus communis*)  
 Houx (*Ilex aquifolium*)  
 Lentisque (*Pistacia lentiscus*)  
 Laurier rose (*Nerium oleander*)  
 Laurier sauce (*Laurus nobilis*)  
 Laurier tin (*Viburnum tinus*)  
 Lavande (*Lavandula officinalis*)  
 Myrte (*Myrtus communis*)  
 Neflier du Japon (*Eriobotria japonica*)  
 Phillaire (*Phyllirea latifolia*)  
 Photinia (*Photinia fraseri*)  
 Romarin (*Rosmarinus officinalis*)  
 Sauges (*salvia*)  
 Teucrium (*Teucrium flavum* ou *fruticans*)  
 Troène (*Ligustrum vulgare*)  
 Yucca (*Yucca filamentosa*)

## 2 - BIEN CHOISIR SA HAIE

Les haies ont plusieurs fonctions : elles brisent le vent, elles cachent, protègent du bruit et apportent une certaine intimité au jardin. Elles délimitent le terrain, signalent et soulignent ainsi les différentes propriétés. Elles embellissent le jardin et la rue.

Les haies prennent des formes différentes selon l'espace disponible.

### La haie simple

Description : elle se compose d'une seule espèce persistante et correspond à une certaine domestication de la végétation. Elle constitue un excellent écran visuel et une bonne protection contre le vent. Pour qu'elle ne devienne pas le mur végétal austère et banal que l'on voit partout et afin d'offrir une façade de rue harmonieuse, il convient d'éviter une taille sévère et de choisir une espèce à la floraison ou au feuillage décoratif.

Principe de taille : outre la taille d'entretien, pratiquer une taille modérée qui respecte la silhouette des arbustes et laisse même légèrement déborder le végétal côté rue.

Lieu d'implantation : ce type de haie est plus adapté en centre ville ou en lotissement de petite parcelle, là où l'espace jardin est très réduit.

### La haie composée

Description : elle se compose d'un mélange d'arbustes à feuilles caduques et persistantes, souvent à fleurs, dont on conserve la silhouette naturelle. Elle peut être haute ou basse, évolue au rythme des saisons et présente une diversité de formes, de couleurs et de senteurs.

Par sa souplesse, elle peut déborder de la limite de propriété et permettre ainsi au jardin de se "prolonger" dans la rue. Pour qu'elle soit esthétique tout au long des quatre saisons, il convient de choisir une proportion de 2/3-1/3 ou 1/2-1/2 d'essences caduques et d'essences persistantes.

Principe de taille : outre la taille d'entretien, une faible taille suffit en limitant la croissance des arbustes et en respectant leur port naturel.

Lieu d'implantation : ce type de haie convient en lotissement de parcelles moyennes à grandes, dans les quartiers d'habitat résidentiel et diffus ainsi qu'en milieu rural.

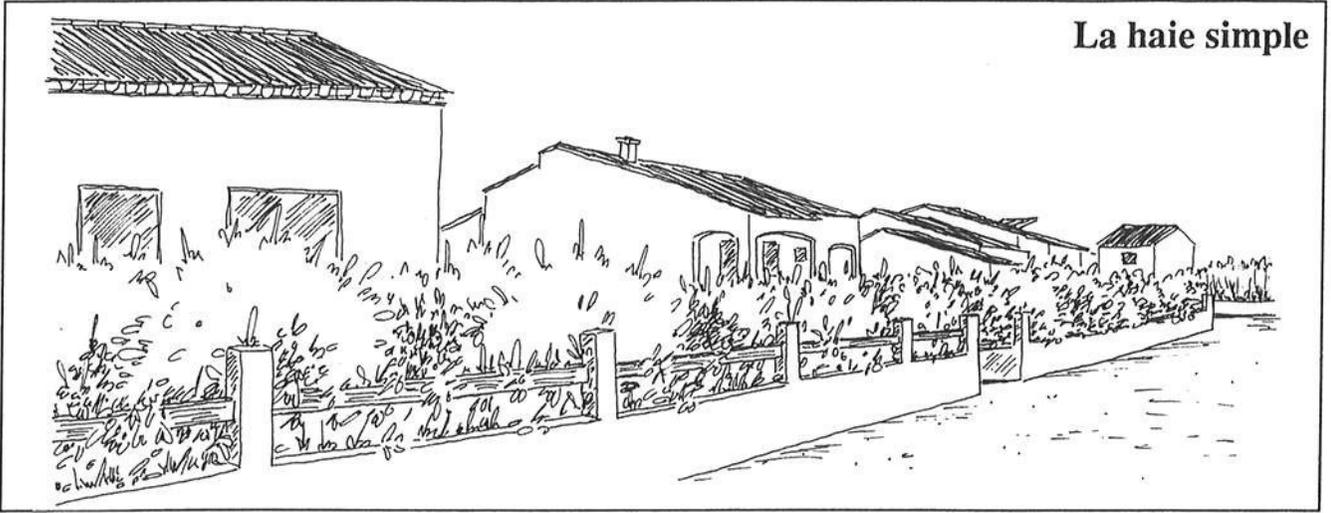
### La bande boisée

Description : elle se compose d'un mélange d'arbres et d'arbustes donnant l'aspect d'un petit bosquet. Large de plus de deux mètres et pouvant dépasser la hauteur des constructions, cette haie est un excellent brise-vent et constitue un cadre de verdure dense et esthétique dans le paysage.

Principe de taille : les arbustes ne nécessitent pas de taille particulière hormis celle d'entretien. Un élagage tous les cinq ans pour les arbres est conseillé.

Lieu d'implantation : ce type de haie convient en milieu rural, autour des mas ou des bâtiments agricoles et en milieu urbain lorsque l'espace le permet : zone industrielle, terrain de sport ou grande propriété.

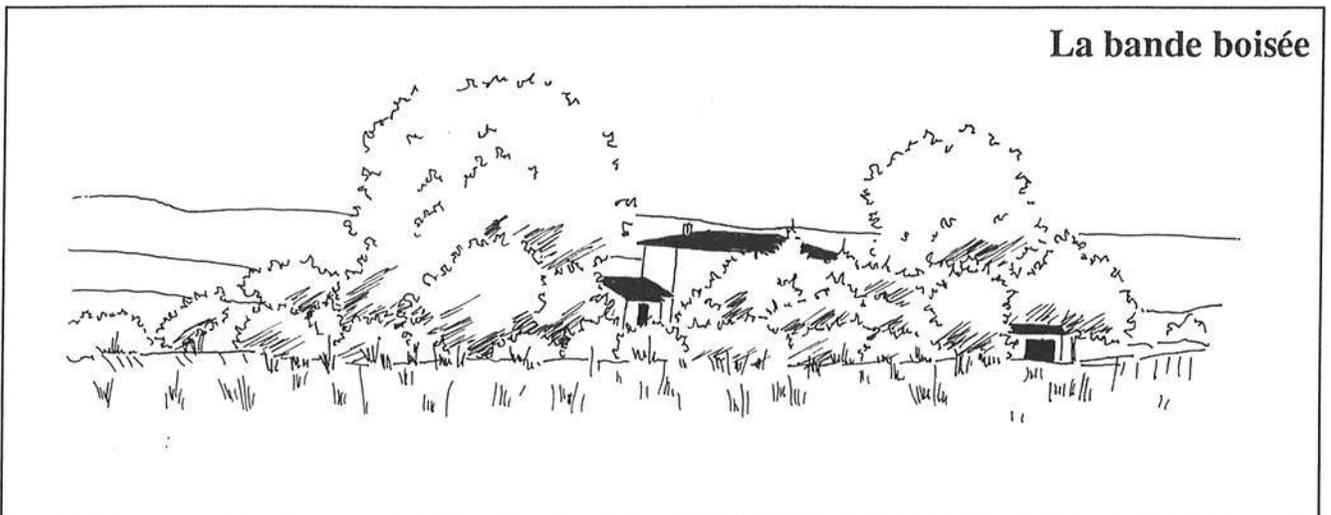
**La haie simple**



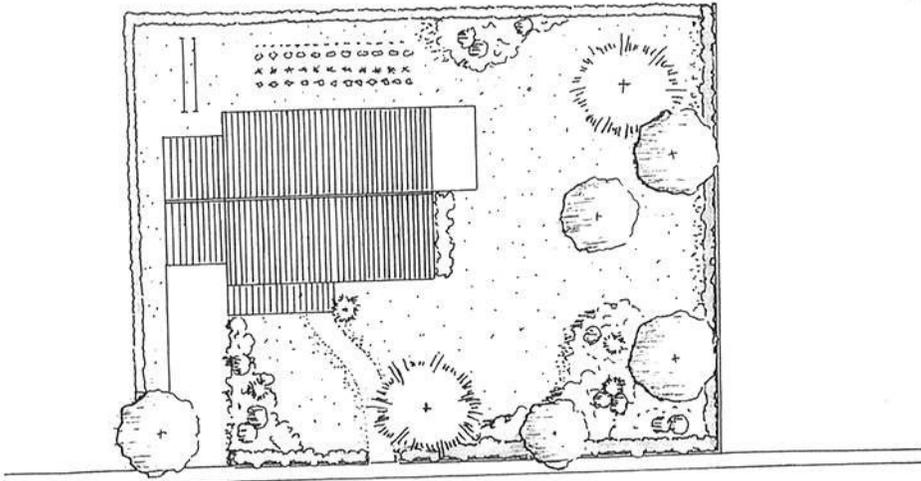
**La haie composée**



**La bande boisée**



### La haie simple

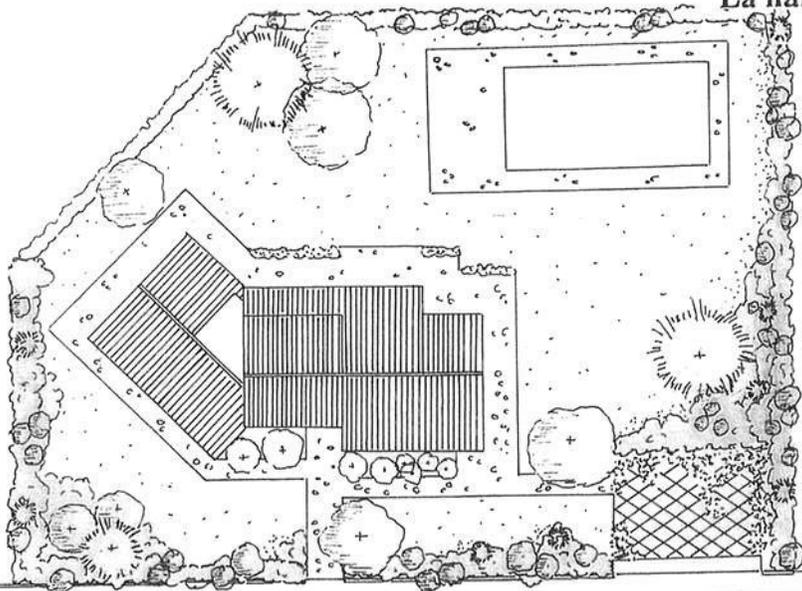


### Principe de plantation

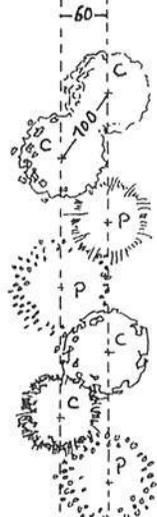


Arbustes persistants (P)

### La haie composée

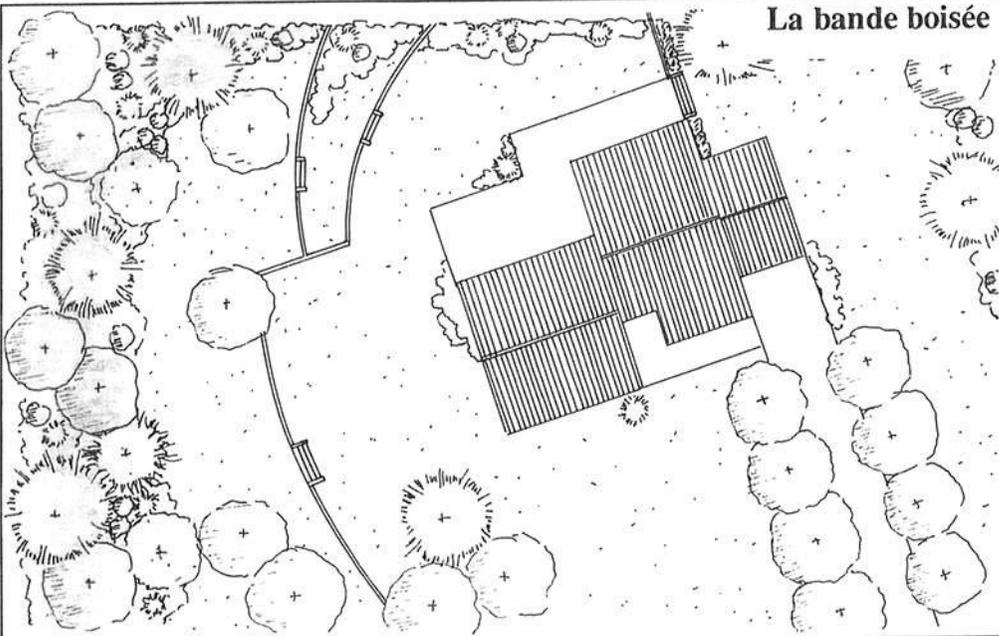


### Principe de plantation

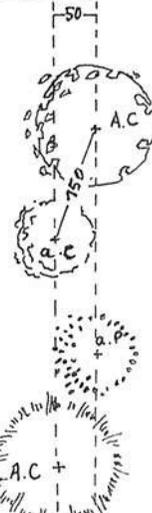


Arbustes caducs (C) et persistants (P)

### La bande boisée



### Principe de plantation



Arbres (A) et arbustes(a) caducs (C) et persistants (P)

### 3 - QUELQUES CONSEILS TECHNIQUES

Toute plantation, même la plus simple, nécessite un minimum de soins au moment de la plantation et pour son entretien chaque année.

Planter un arbre engage pour plusieurs décennies, plusieurs générations. Mal choisi, mal planté, un arbre peut induire des nuisances qui amèneront à le mutiler.

#### **Quand planter ?**

La meilleure saison se situe en hiver entre début novembre et fin mars lorsque les plantes sont en repos de végétation.

#### **Quelle disposition ?**

Il convient d'écartier les plants d'environ : 50 cm à 1 m pour les massifs, de 50 cm à 80 cm pour les haies simples, de 80 cm à 1 m pour les haies composées et de 1,5 m à 3 m pour les bandes boisées. Il s'agit bien d'une moyenne car, hormis pour la haie simple où les plants doivent être serrés, il faut tenir compte de la taille adulte des sujets qui doivent s'accoler sans s'étouffer.

Une disposition en quinconce est recommandée dans tous les cas pour obtenir un volume plus harmonieux.

Les arbres doivent également être plantés dans un espace permettant leur épanouissement. Il faut, là encore, tenir compte de leur taille adulte qu'ils mettent souvent une vingtaine d'années à atteindre. Il n'est pas conseillé de les planter près de la maison.

#### **Comment planter ?**

Creuser un trou de plantation de 50 cm de côté pour les arbustes et de 80 cm à 1,5 m pour les arbres.

Planter le sujet sans jamais enterrer le collet (limite visible tige-racine).

Déposer du fumier décomposé ou du compost et le mélanger à la terre de surface.

Poser le plant puis combler le trou en façonnant une cuvette autour de la tige pour l'arrosage.

Arroser très copieusement, même s'il pleut.

#### **Quel entretien ?**

Un an après la plantation, rabattre de moitié tous les arbustes à l'exception des conifères dont on garde la flèche. Cette taille d'entretien est indispensable pour que la haie s'étoffe et soit vigoureuse.

A partir de la deuxième année : pour les arbustes qui fleurissent au printemps, tailler les pousses les plus longues après floraison et pour les arbustes qui fleurissent l'été, supprimer en hiver les rameaux qui ont fleuri l'été précédent.

Biner et désherber deux à trois fois par an.

Apporter des fumures ou des engrais organiques une fois par an au début du printemps.

Arroser régulièrement au moins tous les quinze jours en été, en remplissant la cuvette d'arrosage.

#### **Quel âge ?**

Choisir des jeunes plants qui seront facilement plantés, reprendront rapidement, seront plus vigoureux et d'un prix plus réduit.

### Quelle grandeur pour les arbres ?

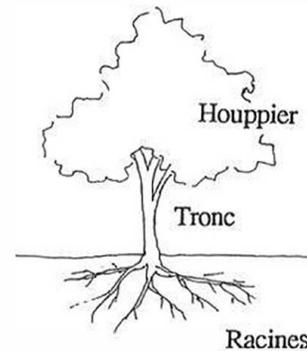
Choisir une essence dont le développement est proportionné à l'espace aérien et souterrain dont on dispose.

Eviter les arbres à très grand développement sur des petites parcelles car ils peuvent poser des problèmes à l'âge adulte, vis à vis de l'habitation ou du voisinage.

D'une manière générale, plus un arbre est haut, plus son houppier est important (hormis les essences fastigiées).

Voici quelques chiffres indicatifs :

Hauteur de l'arbre	Diamètre du houppier
+ 20 m	9-10 m
+ 15 m	7-8 m
+ 10 m	5-6 m
- 10 m	4 m



### Comment choisir le plant ?

Choisir un plant de bonne qualité signifie qu'il soit :

- fléché (non étêté)
- non mutilé (taille de rabattage)
- sain (sans parasite ni blessure ni dessèchement)
- fort ("trapu")
- vigoureux
- au système racinaire développé, frais et avec beaucoup de chevelu.

Il convient de s'enquérir de pépiniéristes spécialisés, présentant des garanties.

Votre démarche attentive et vigilante dans le choix, les soins, à la plantation et dans le suivi seront largement récompensés par le plaisir de voir se développer des végétaux sains, vigoureux et harmonieux.

## LEGISLATION SUR LES NORMES ET DISTANCES DE PLANTATION

Article 671 du Code Civil :

"La distance de plantation prescrite par rapport à la ligne séparative de propriété est de :

- . 50 cm pour les végétaux de moins de 2 m de haut
- . 2 m pour les végétaux de plus de 2 m de haut."

"L'article 671 s'applique pour les végétaux inférieurs à 30 ans. Au delà, ils sont protégés par la prescription trentenaire."

"En cas de haie mitoyenne, les frais de plantation, d'entretien et de remplacement des plants devront être partagés."

### OU S'INFORMER ?

au CAUE DU Gard, 29 rue Charlemagne - 30000 Nîmes - 04 66 36 10 60